



Gironde

LE DEPARTEMENT

PROPOSTION DE MOTION

« Pour une expérimentation du revenu de base en Gironde »

La décentralisation a consacré la collectivité départementale comme chef de file des politiques sociales. En 2012, la conférence gouvernementale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a mis en évidence la nécessité de reconnaître le droit à l'initiative sociale locale et de développer la participation citoyenne (démarche AGILLE).

C'est en ce sens que le Département de la Gironde s'est saisi en mai 2016 de la proposition du revenu de base, débutant dès septembre 2016 un partenariat avec la Fondation Jean Jaurès, le CEPREMAP et l'IPP pour étudier les conditions de sa mise en œuvre.

Cette démarche innovante, associant le Département, un *think tank* et des laboratoires de recherche, a été saluée le 27 octobre dernier par le Premier ministre Manuel Valls, venu en Gironde proposer un accompagnement en ingénierie de l'Etat en vue du lancement d'une expérimentation.

Le jury citoyen, constitué par le Département, a conclu dans un avis le 15 février à la nécessité d'expérimenter le revenu de base.

Cette expérimentation aura pour objet d'évaluer si le revenu de base serait de nature à apporter des réponses à deux enjeux de société :

1. La lutte contre la pauvreté et la sécurisation des parcours : la protection sociale adossée au travail et complétée par des dispositifs de solidarité nationale ne couvre qu'imparfaitement les besoins, comme en témoignent le taux de pauvreté maintenu à un niveau de 14% et les taux de non recours aux allocations sociales (30% par exemple pour le RSA).
2. Le choix du projet de vie : les mutations de la société, l'accroissement du temps libre et l'essor de l'individualisation créent de nouveaux besoins sociaux, comme le soin accordé à ses proches (enfants, personnes âgées ou en situation de handicap), les activités d'utilité sociale (bénévolat, citoyenneté), la création d'activités, etc.

L'étude en laboratoire ne suffit cependant pas à anticiper les effets systémiques et comportementaux de l'instauration d'un revenu de base. Dans le sillage des

préconisations du rapport sénatorial de Daniel Percheron sur l'intérêt et les formes possibles de la mise en place d'un revenu de base en France d'octobre 2016, il convient de mener une expérimentation sur des territoires volontaires d'une durée d'au moins trois ans pour permettre une évaluation réelle.

L'Assemblée départementale de la Gironde, réunie en séance plénière, décide en conséquence de solliciter le gouvernement et le parlement pour l'adoption d'une loi autorisant l'expérimentation départementale du revenu de base.